



**COLLOQUE**

**PROGRAMME**

# Ce que les formulaires font au(x) droit(s)

**JEUDI 28 NOVEMBRE 2024**

**DE 9h00 À 17h30**

Amphithéâtre Marceau Long

20 avenue de Ségur,

75007 Paris

**D**  
Défenseur des droits  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CHAD**  
Centre d'Histoire et  
d'Anthropologie du Droit

**SciencesPo**

**J**  
Institut des Études  
et de la Recherche  
sur le Droit et la Justice



## Présentation de la journée

Les formulaires encadrent la pratique du droit depuis fort longtemps, si bien que la place majeure qu'ils occupent aujourd'hui pourrait ne pas étonner le juriste enclin à l'expliquer par le recours croissant aux ressources informatiques. Pourtant l'emprise du formulaire dans le quotidien du praticien et du justiciable représente bien quelque chose de nouveau qui déborde la simple contrainte informatique car le modèle est en passe de s'imposer comme source d'autorité.

A priori, le formulaire est censé faciliter la demande de droits. Mais force est de constater que l'outil trop souvent n'est pas adapté et que sa complexité contribue au non-recours des administrés à leurs droits, qu'ils soient découragés par la complexité du processus ou inquiets des risques induits en cas d'erreur.

Afin de sensibiliser le Ministère de la justice à la nécessité de concevoir les formulaires avec les destinataires et en fonction de leurs besoins, un travail de terrain a été mené en collaboration avec les personnes en situation de grande pauvreté. L'idée est que le repérage des dysfonctionnements les plus sévères permet de faire un état des lieux qui profite à l'ensemble des justiciables.

Un autre objectif du colloque est de montrer en quoi la représentation même du droit est contrainte par la forme du formulaire. La langue du droit évolue du fait de la standardisation. Ainsi, la disposition matérielle, le nombre limité de mots, les rubriques préétablies etc. modèlent le propos et ont des conséquences esthétiques sur le discours juridique.

Les formulaires sont souvent pensés comme le fruit de la révolution technologique. Ils étaient pourtant déjà très utilisés dès l'Antiquité et le témoignage de l'histoire est ici utile pour comprendre comment les formulaires ont contribué à la fabrique de notre droit.

## PROGRAMME

• 8h30

### Accueil des participants

• 9h00

## INTRODUCTION GÉNÉRALE

**Claire HÉDON**, Défenseuse des droits

**Soraya AMRANI MEKKI**, Professeure à l'école de droit de Sciences Po Paris

• 9h30

## OUVERTURE DE LA MATINÉE

**Soazick KERNEIS**, Directrice du CHAD, Université de Paris-Nanterre,  
Maison Française d'Oxford

**Sébastien PIMONT**, Directeur de l'école de droit de Sciences Po  
et **Valérie SAGANT**, Directrice de l'IERDJ

• 9h40

## LA CONCEPTION DU FORMULAIRE AU SERVICE DES DROITS ?

### LE POINT DE VUE DES UTILISATEURS

Equipe d'ATD Quart Monde et Clinique du droit de l'université de Paris-Nanterre

**Isabelle TOULEMONDE**, Responsable du département Droits de l'homme et  
justice à ATD Quart Monde

**Anne SIMONIN**, Directrice de recherches à l'EHESS

**Laurence DUMOULIN**, Directrice de recherche CNRS

**Hélène REVIL**, PhD science politique, chercheure, UMR Pacte/UGA, responsable scientifique de l'Odenore

• 10h15

**Débats**

• 11h15

## LE POINT DE VUE DES CONCEPTEURS

**Daniel AGACINSKI**, Délégué général à la médiation, auprès de la Défenseure des droits

**Carine JALLAMION**, Professeure à l'Université de Montpellier

**Raphaël Le GALL**, Chef du bureau de l'aide juridictionnelle et **Robin RUOT**, Directeur de projet SIAJ. SADJAV

• 12h00 **Débats**

• 12h30 – 14h00

**Pause déjeuner**

## APRÈS-MIDI : LA DÉFORMATION DU DROIT PAR LE FORMULAIRE

• 14h00

## LA CONTRAINTE DES DROITS PAR LE FORMULAIRE

**Sophie DEMARE-LAFONT**, Professeure à l'Université Paris-Panthéon Assas

**Raphaëlle XENIDIS**, Professeure à l'école de droit de Sciences po

**Carole AUBERT DE VINCELLES**, Professeure à l'Université CY Cergy, Paris Université, Directrice de la chaire droit de la consommation

• 15h00

## Débats

• 15h30

## LA CRÉATION DU DROIT PAR LE FORMULAIRE

**Soazick KERNEIS**, Professeure à l'Université Paris-Nanterre

**Isabelle SAYN**, Directrice de recherche au CNRS, Directrice adjointe scientifique de l'IERDJ

• 16h30

## Débats

• 17h00

## PROPOS CONCLUSIFS

**M. Loïc CADIET**, Professeur à l'Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Membre du Conseil supérieur de la magistrature



SciencesPo



### À PROPOS DE L'INSTITUT DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (IERDJ) :

L'IERDJ a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.